



Pistes d'amélioration du taux de référencement des formes orales sèches en conditionnement unitaire dans un CHU

Département Pharmacie Clinique, Dispensation et économie de santé , CHU Montpellier

Julien THOMAS
Interne en Pharmacie
Pharmacie Euromedecine

Missions du Pharmacien en PUI

- **CSP [Art. R.5126-8](#)**
 - « Les pharmacies à usage intérieur disposent de locaux, de moyens en personnel, de moyens en équipements et d'un système d'information leur permettant d'assurer l'ensemble des missions suivantes : **La gestion, l'approvisionnement**, le contrôle, la détention et la dispensation des médicaments, produits ou objets mentionnés à l'article L. 4211-1 ainsi que des dispositifs médicaux stériles ... »
- **Apporter l'expertise pharmaceutique dans les procédures d'achat et la logistique des produits de santé et optimiser l'approvisionnement et la gestion des stocks.***
- Le pharmacien a un rôle décisionnel dans le cadre des achats, permettant une cohérence des choix avec la politique générale décidée en CMDMS.**



* Livre blanc de la pharmacie hospitalière : Horizon 2012 – Synpreph (2008)

** Commission du Médicament et des Dispositifs Médicaux Stériles

Contexte

- Contrat de Bon Usage des Médicaments et des Produits et Prestations (CBUMPP)
- Objectif du CBUMPP
 - engager et accompagner les établissements de santé dans une démarche d'amélioration de la **qualité** et de l'**efficience** des soins liés à l'utilisation des produits de santé et dans la maîtrise de leur dépense (article D162-10-1)
- CBUMPP 2014-2018
 - 2ème partie : « critères d'évaluation sans indicateurs nationaux de suivi »
 - II-2 Efficience
 - Politique d'achat des produits de santé
- Indicateur: « Nombre de spécialités voie orale en présentation unitaire identifiable inscrites au livret / Nombre de spécialités voie orale inscrites au livret thérapeutique »
 - Objectif régional Taux > 50% en 2017



Pas de base de données médicaments connue fournissant cette donnée

Etat des lieux en janvier 2016

Analyse en janvier 2016 de toutes les spécialités en forme orale sèche détenues en stock à la Pharmacie Euromédecine (comprimés, gélules, poudres, capsules molles, gommages à mâcher)

3 catégories de formes orales sèches :

Groupe 1	Groupe 2	Groupe 3
Présentation unitaire + libellé + dlu* + n°lot	Présentation unitaire et/ou libellé ou dlu* ou lot	Présentation non unitaire



* Date Limite d'Utilisation

Etat des lieux en janvier 2016

Constat:

- **684** produits référencés en forme orale sèche
 - 356 produits identifiés en Groupe 1 (G1) → **52%**
 - 47 produits identifiés en Groupe 2 (G2) → **7%**
 - 281 produits identifiés en Groupe 3 (G3) → **41%**
- } Conditionnement « non unitaire »

Taux > 50% → Indicateur validé pour 2016



Comment maintenir et améliorer ce taux ?



Pistes d'amélioration du taux de référencement des formes orales sèches en conditionnement unitaire dans un CHU

Objectif :

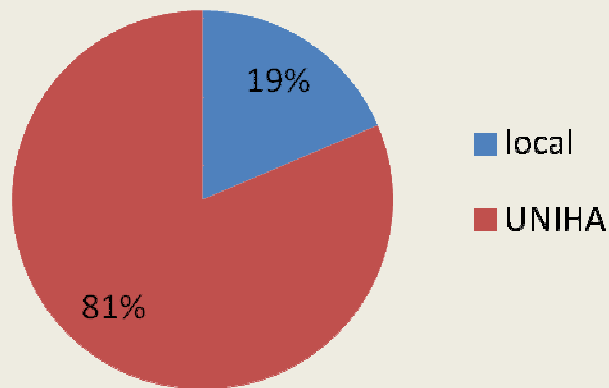
Trouver des pistes pour améliorer le taux de formes orales sèches en conditionnement unitaire identifiable sur l'établissement

Matériel & Méthode :

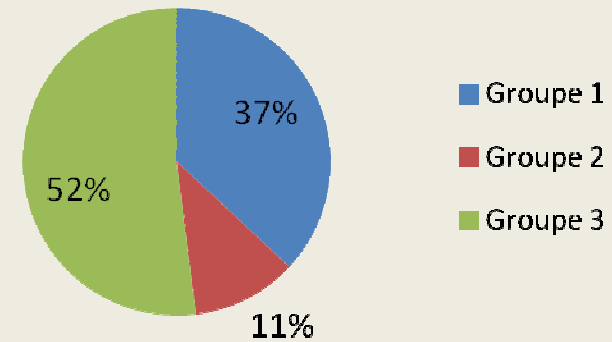
- Analyse des spécialités en forme orale sèche (par type de marché, par fournisseur, par famille thérapeutique...)
- Recherche d'alternatives en conditionnement unitaire pour les spécialités en marché local des groupes 2 et 3

Analyse des formes orales sèches

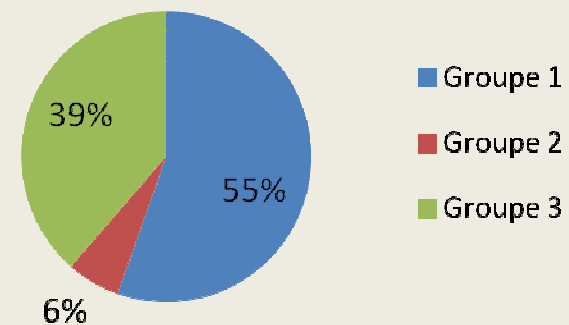
Proportion des formes orales sèches selon le type de marché (n=684)



Formes orales sèches en marché local (n=127)

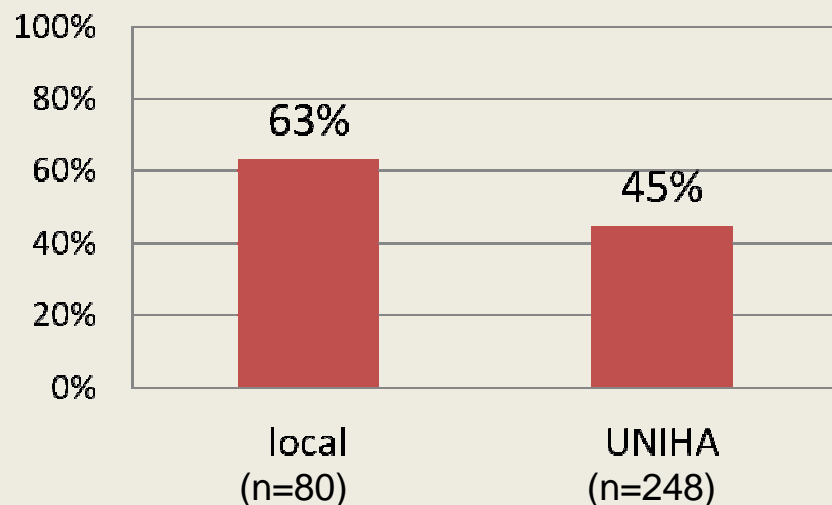


Formes orales sèches en marché UNIHA (n=557)

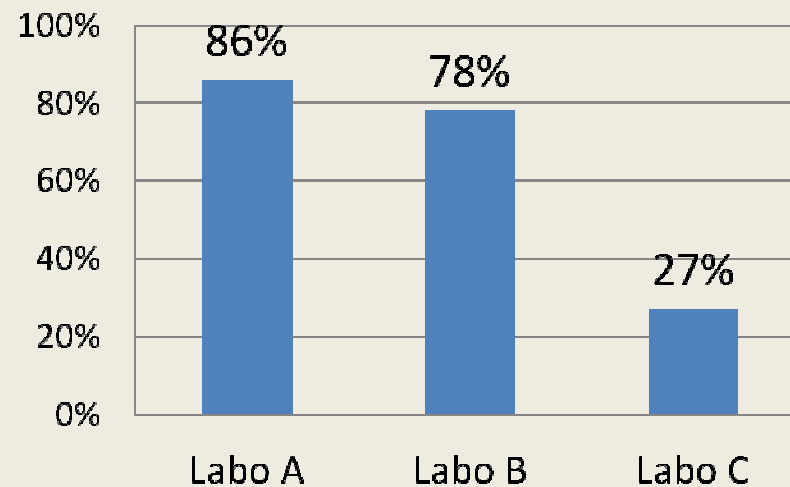


Analyse des formes orales sèches

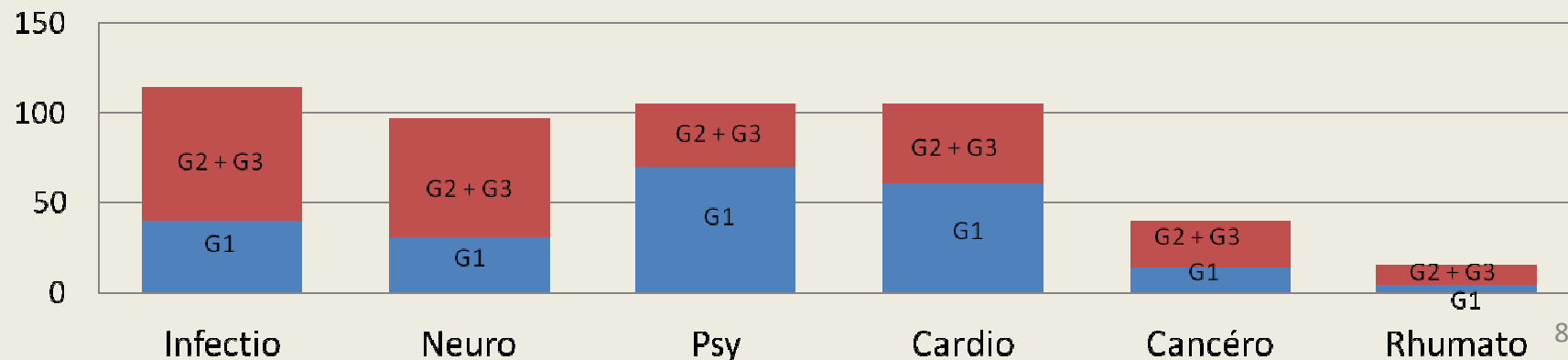
Taux de G2+G3 par type de marché



Taux de G1 par laboratoire génériqueur



Nombre de formes orales sèches par famille thérapeutique en fonction du conditionnement



Formes orales sèches en conditionnement non unitaire et en marché local

127

- 127/684 formes orales sèches sont en marché local

80

- 80/127 formes orales sèches en marché local sont en G2+G3

39

- 39/80 présentent des alternatives commercialisées*

29

- 10/39 font l'objet d'une décision de la CMDMS en faveur du princeps
- 29/39 spécialités font l'objet d'une recherche d'équivalent en G1

10

- 10/29 disposent d'une alternative avec un G1 chez au moins un concurrent

Extrait CMDMS

- **Extrait du CR de CMDMS NEUROLOGIE le 06/03/2007 :**

« Les neurologues ont constaté une diminution de l'efficacité du traitement se traduisant par une récurrence des crises épileptiques chez des patients préalablement bien stabilisés par des molécules princeps mais switchés par des génériques de l'acide valproïque, de la carbamazépine ou de la gabapentine... Devant ce constat, la CMDMS décide de ne plus mettre en concurrence les antiépileptiques et d'acheter uniquement les médicaments princeps. »

- **Extrait du CR de CMDMS NEUROLOGIE le 24/06/2011 :**

« La CMDMS confirme qu'il n'y aura pas de mise en concurrence pour la classe des antiépileptiques et que seuls les médicaments princeps restent référencés. »

Alternatives pour les spécialités en conditionnement non unitaire

- Alternatives en conditionnement unitaire (G1) trouvées dans les catalogues des laboratoires génériqueurs (pour les spécialités au livret thérapeutique, en marché local) :
 - APROVEL 75 MG comprimé (irbésartan)
 - CAPTOPRIL 25 MG comprimé
 - CLARITHROMYCINE 500 MG comprimé
 - COPEGUS 200 MG (ribavirine)
 - FLUOXETINE 20 MG gélule
 - LERCANIDIPINE 10 MG comprimé
 - LERCANIDIPINE 20 MG comprimé
 - NARAMIG 2,5 MG comprimé (naratriptan)
 - ODRIK 25 MG gélule (trandolapril)
 - SELOKEN 100 MG comprimé (métoprolol)



Amélioration du taux de formes orales sèches en G1

- PISTE 1 : Spécialités en marché local :
 - ✓ Concerne 25% des spécialités en G2+G3
 - ✓ Action sur la pondération ou le libellé des lots :
Si 10 alternatives → en G1 → + 1,5% de formes orales sèches totales en G1
→ Impact **limité**
- PISTE 2 : Spécialités en marché UNIHA :
 - ✓ Concerne 75% des spécialités en G2+G3
 - ✓ Intervention possible en tant qu'établissement collaborateur d'UniHA sur certains segments en proposant une réflexion sur le critère de conditionnement unitaire
→ Impact **inconnu**
- PISTE 1 et 2 : Impact économique inconnu



MERCI POUR VOTRE ATTENTION

